



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRAKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-37

Nomenclature ACTES 7.5

**Sollicitation de l'Etat dans le cadre du dispositif :
Dotation d'équipement des territoires ruraux
Projet études et travaux de rénovation de l'école Jules Ferry**

Le conseil municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la note d'information de Monsieur le Préfet en date du 19 décembre 2025, précisant pour l'année 2026, les opérations d'investissement prioritaires qui seront éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

CONSIDERANT la réunion en date du 14 avril 2026 avec Monsieur le Sous-Préfet.

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat, l'aide financière dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

DIT que les crédits seront prévus en section d'investissement du budget



Le maire,
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchand', written over a horizontal line.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2026-04-37**Objet : Sollicitation de l'Etat dans le dispositif DETR – Projet Etudes et travaux de rénovation de l'école Jules Ferry**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le conseil municipal a donné pouvoir au maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dont le montant n'excède pas 1 000 000€.

Cependant, certains partenaires institutionnels comme le Conseil Régional souhaitent la présentation et le vote d'une délibération en conseil municipal.

La commune s'engage dans un plan pluriannuel d'investissements de près de 20 millions d'euros sur la période 2026-2032. C'est pourquoi, elle met en place une stratégie d'obtention de subventions auprès de plusieurs partenaires institutionnels.

Près de 16 dossiers ont ainsi été ouverts pour l'année 2026 dans les différents dispositifs existants en sollicitant plusieurs partenaires institutionnels.

Description du projet

La présente demande concerne les études pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry

Les travaux sont estimés à 2 400 000 € HT

Les études sont les suivantes :

- **Diagnostic Amiante et Plomb avant Travaux**

Objectif : Identifier la présence éventuelle d'amiante et de plomb dans les matériaux et revêtements du bâtiment avant le démarrage des travaux afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de respecter la réglementation en vigueur.

Méthodologie :

- . Repérage et prélèvement d'échantillons sur site.
- . Analyses en laboratoire certifié.
- . Rédaction d'un rapport indiquant la présence ou l'absence d'amiante et de plomb, ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre.

Livrable : Rapport de diagnostic détaillant les résultats d'analyses et les préconisations pour l'intervention en cas de présence d'amiante ou de plomb.

- **Diagnostic Charpente**

Objectif : Évaluer l'état de la charpente existante afin de détecter d'éventuelles faiblesses structurelles ou attaques parasitaires (champignons, insectes xylophages).

Méthodologie :

- . Inspection visuelle et sondages sur la structure bois.
- . Analyse des charges supportées et des pathologies éventuelles.
- . Évaluation de la nécessité de renforcer ou de remplacer des éléments.

Livrable : Rapport technique précisant l'état de la charpente et les préconisations de traitement ou de renforcement.

- **Diagnostic Structure**

Objectif : Vérifier l'intégrité des structures porteuses (murs, planchers, poutres) et identifier les risques de désordres ou de faiblesses structurelles.

Méthodologie :

- . Inspection visuelle et mesures sur site.
- . Études des plans existants et des charges supportées.
- . Analyses éventuelles des matériaux (béton, acier, bois).

Livrable : Rapport d'analyse avec des recommandations en cas de nécessité de consolidation ou de réhabilitation des structures.

- **Bureau de Contrôle**

Objectif : Vérifier la conformité des travaux par rapport aux réglementations en vigueur et assurer la sécurité du chantier et du bâtiment après rénovation.

Méthodologie :

- . Contrôle des études et des plans de conception.
- . Suivi des travaux et vérifications techniques sur site.
- . Rédaction d'un rapport de conformité.

Livrable : Dossier de conformité attestant la sécurité et la qualité des travaux réalisés.

- **Mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)**

Objectif : Garantir la sécurité des travailleurs et prévenir les risques liés à la coactivité des intervenants sur le chantier.

Méthodologie :

- . Élaboration du Plan Général de Coordination (PGC).
- . Suivi et contrôle des mesures de sécurité pendant le chantier.
- . Sensibilisation des intervenants aux risques spécifiques.

Livrable : Plan Général de Coordination et rapports de suivi de la sécurité.

- **Études de Sol (G2AVP, G2PRO et G3)**

Objectif : Analyser la nature du sol et ses capacités portantes pour adapter les fondations et anticiper d'éventuelles contraintes géotechniques.

Méthodologie :

- . Investigations de terrain (forages, sondages).
- . Tests de portance et d'analyse du sol.
- . Définition des recommandations pour les fondations.

Livrable : Rapport d'étude géotechnique détaillant les caractéristiques du sol et les préconisations pour les fondations.

- **Audit et Diagnostic Énergétique**

Objectif : Identifier les sources de déperditions thermiques et proposer des solutions d'amélioration énergétique pour optimiser la consommation du bâtiment.

Méthodologie :

- . Analyse des équipements existants (chauffage, ventilation, isolation).
- . Mesures de performances énergétiques.
- . Simulation d'optimisation énergétique.

Livrable : Rapport d'audit énergétique avec des propositions d'amélioration et une estimation des gains énergétiques potentiels.

- **Diagnostic Électrique et Gaz**

Objectif : Vérifier la conformité des installations électriques et de gaz pour assurer la sécurité des usagers et se conformer aux normes en vigueur.

Méthodologie :

- . Inspection et tests des installations.
- . Identification des non-conformités et des risques éventuels.
- . Proposition de mises aux normes si nécessaire.

Livrable : Rapport de diagnostic détaillant l'état des installations et les préconisations pour la mise en conformité.

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Objectif : Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la définition et le suivi du projet pour assurer la bonne exécution des travaux dans le respect des coûts et délais.

Méthodologie :

- . Conseil et assistance dans les choix techniques et budgétaires.
- . Coordination des différents acteurs du projet.
- . Suivi administratif et financier.

Livrable : Dossiers de suivi du projet avec compte-rendu des réunions et suivi des décisions prises.

- **Maîtrise d'Œuvre (MOE)**

Objectif : Concevoir et piloter l'exécution du projet en garantissant la qualité architecturale, technique et économique.

Méthodologie :

- . Phase d'esquisse et avant-projet (APS, APD).
- . Élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE).
- . Suivi de chantier et coordination des travaux.
- . Réception des ouvrages et suivi des garanties.

Le montant du projet est
estimé à **471 500€ HT**

MONTANTS ESTIMES EN € HT

décomposé comme suit :	
MISSIONS	
Diagnostic Amiante et Plomb avant travaux	6 000,00 €
Diagnostic Charpente	3 500,00 €
Diagnostic Structure	3 500,00 €
Bureau de Contrôle	25 000,00 €
Mission CSPS	12 000,00 €
Etudes de sol G2AVP, G2PRO et G3	10 000,00 €
Audit et diagnostic énergétique	9 000,00 €
Diagnostic électrique et gaz	4 000,00 €
AMO	38 500,00 €
MOE avec concours	360 000,00 €